



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

**Préfecture**

Direction de la réglementation et des élections  
Bureau des élections

**Arrêté n° 78-2020-06-08-002  
relatif à la composition des commissions de propagande  
pour le second tour de scrutin des élections municipales du 28 juin 2020**

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion d'honneur**

**Vu** le code électoral et notamment l'article R 32;

**Vu** le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

**Vu** le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

**Vu** le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2020-05-29-004 du 29 mai 2020 relatif à l'institution des commissions de propagande pour le second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020, ainsi qu'à la date limite de remise des documents électoraux des candidats à celle-ci ;

**Vu** les désignations effectuées par le premier président de la cour d'appel de Versailles et du représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

**Arrête :**

**Article 1er : Composition des commissions de propagande.**

La composition des commissions prévues à l'article 1 de l'arrêté n° 78-2020-05-29-004 du 29 mai 2020 sus-visé est fixée comme suit :

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex

Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles

Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture au public sur le site : [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

*M: 41-Elections 41-AdjCB ADJI 1-MUNICIPALES 2020 2nd tour commissions arrêté fixant composition propagande T2.odt*

### Commission de propagande de l'arrondissement de MANTES-LA-JOLIE

- Président	Mme Alexandra PETIT, magistrat
	<i>Suppléante : Madame Cécile VIGNAT, magistrat</i>
- Membre fonctionnaire désigné par le préfet	Titulaire : Mme Marie-Angélique PADRE, fonctionnaire de préfecture
	<i>Suppléant : M. Fabrice CHAMPEYROUX, fonctionnaire de préfecture</i>
- Membre représentant l'opérateur postal	Titulaire : M. Guillaume RESSAULT, La Poste
	<i>Suppléant : M. Etienne CHARBONNAUD, La Poste</i>
- Secrétaire	Titulaire : M. Martial CHARROIN, fonctionnaire de préfecture
	<i>Suppléant : M. Joël NOLET, fonctionnaire de préfecture</i>

### Commission de propagande de l'arrondissement de VERSAILLES

- Président	M. Gilles CROISSANT, magistrat
	<i>Suppléant : Mme Agnès PACCIONI, magistrat</i>
- Membre fonctionnaire désigné par le préfet	Titulaire : Mme Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND, fonctionnaire de préfecture
	<i>Suppléante : Mme Christiane LE MOGUEDEC, fonctionnaire de préfecture</i>
- Membre représentant l'opérateur postal	Titulaire : M. Olivier GAUDRY, La Poste
	<i>Suppléant : M. Christophe FAYOUX, La Poste</i>
- Secrétaire	Titulaire : Mme Christine HERPSONT, fonctionnaire de préfecture
	<i>Suppléant : Mme Christine SU, fonctionnaire de préfecture</i>

### Commission de propagande de l'arrondissement de RAMBOUILLET

- Président	M. Gilles CROISSANT, magistrat
	<i>Suppléant : M. Stéphane BILLIET, magistrat</i>
- Membre fonctionnaire désigné par le préfet	Titulaire : M. Julien BERTRAND, fonctionnaire de préfecture
	<i>Suppléant : M. Alain ADAM, fonctionnaire de préfecture</i>
- Membre représentant l'opérateur postal	Titulaire : Mme Christine FONTENILLE, La Poste
	<i>Suppléant : M. Michael ARRIVET, La Poste</i>
- Secrétaire	Titulaire : M. Martial CHARROIN, fonctionnaire de préfecture
	<i>Suppléant : M. Fabrice CHAMPEYROUX, fonctionnaire de préfecture</i>

## Commission de propagande de l'arrondissement de SAINT GERMAIN-EN-LAYE

- Président	Mme Alexandra PETIT, magistrat
	<i>Suppléante : Madame Gabrielle LAURENT, magistrat</i>
- Membre fonctionnaire désigné par le préfet	Titulaire : Mme Odile LINDEN, fonctionnaire de préfecture
	<i>Suppléante : Mme Marie-Françoise BOSSENMEYER, fonctionnaire de préfecture</i>
- Membre représentant l'opérateur postal	Titulaire : M. Jean-Marc DOMENGIE, La Poste
	<i>Suppléant : M. Franck SERANDOUR, La Poste</i>
- Secrétaire	Titulaire : Mme Christiane LE MOGUEDEC, fonctionnaire de préfecture
	<i>Suppléant : Mme Christine HERPSONT, fonctionnaire de préfecture</i>

**Article 2 :** Les commissions seront installées le mercredi 10 juin 2020 à 9 h 00 pour les arrondissements de Mantes-la-Jolie et Versailles et à 13 h 30 pour les arrondissements de Saint Germain-en-Laye et Rambouillet.

Chaque commission examinera la validité et la quantité des documents livrés pour le second tour de scrutin,

Les candidats ou leurs représentants peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

Compte-tenu du contexte sanitaire, un seul représentant de chaque liste sera admis à participer à la commission. Le port du masque est obligatoire.

**Article 3 :** L'arrêté n° 78-2020-02-05-007 du 5 février 2020 relatif à l'institution des commissions de propagande pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, ainsi qu'à la date limite de remise des documents électoraux des candidats à celles-ci et l'arrêté n°78-2020-02-25-018 du 25 février 2020 relatif à la composition de la commission de propagande pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 sont abrogés.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, messieurs les sous-préfets de Mantes-La-Jolie, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye et les présidents des commissions de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le

08 JUIN 2020

Le Préfet des Yvelines

**Pour le Préfet et par délégation**

**Le Secrétaire Général**

**Vincent ROBERTI**

